

Rapport

de mission

2 0 2 3





SOMMAIRE

1	Notre Mission	4
	• Qu'est-ce qu'une société à mission ?	4
	• Notre raison d'être	5
	• Nos objectifs statutaires et opérationnels	6
2	Propos croisés	10
	Eric Jeanneau (EJ), Président de l'UMR, & Youssef Achour (YA), Président du Groupe Up et Président du Comité de mission.	
3	Nos réalisations 2023 et l'avis du comité de mission	12
	• Les travaux du comité de mission	12
	• Objectif statutaire 1 - Faire vivre l'esprit mutualiste	15
	• Objectif statutaire 2 - Générer une performance durable	18
	• Objectif statutaire 3 - Innover pour anticiper les évolutions sociales, environnementales	24
	• Objectif statutaire 4 - Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité	28
4	Enseignements 2023	30
	• Nouveau plan stratégique & nouvel élan pour la mission : construction de l'articulation entre le plan stratégique et la mission	30
	• Revue du modèle de la mission : les éléments modifiés	30
5	Perspectives 2024	31
	• Evolutions dans la Gouvernance	32
	• Nos ambitions par objectif statutaire	32



NOTRE MISSION

Une raison d'être, des objectifs statutaires et des objectifs opérationnels



Comment fonctionne une entreprise à mission ?

La loi Pacte a créé un nouveau dispositif au bénéfice des entreprises qui souhaitent, au-delà de leur vocation sociale, inscrire dans leur projet d'entreprise et dans leur raison d'être, une vocation et un objectif social, sociétal et environnemental. Avec la création de la qualité de société à mission, cette loi a donc donné la possibilité aux entreprises d'élargir leur objet social en prenant acte du fait que l'entreprise, au-delà de sa capacité à dégager du profit, avait également un rôle sociétal.

Les principales caractéristiques d'une entreprise à mission sont :

- **Une raison d'être définie et inscrite dans les statuts**
- **Des objectifs statutaires en lien avec la mission.**
Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels, plans d'action et pilotés par l'entreprise
- **Un comité de mission** (interne et/ou externe) composé au moins d'une personne salariée qui donne des avis et rédige un rapport de mission
- **Un audit tous les deux ans** par un Organisme Tiers Indépendant qui vient contrôler la mise en œuvre de moyens visant à atteindre les objectifs que l'entreprise s'est fixée.

RAISON D'ETRE

OBJECTIF STATUTAIRE 1

objectif opérationnel

ACTION(S)

objectif opérationnel

ACTION(S)

OBJECTIF STATUTAIRE 2

objectif opérationnel

ACTION(S)

objectif opérationnel

ACTION(S)

OBJECTIF STATUTAIRE 3

objectif opérationnel

ACTION(S)

objectif opérationnel

ACTION(S)

OBJECTIF STATUTAIRE 4

objectif opérationnel

ACTION(S)

objectif opérationnel

ACTION(S)

INDICATEURS

Indicateurs de moyen résultat effet/impact
Indicateurs quantitatifs ou qualitatifs

La loi PACTE a élargi la définition de l'entreprise dans le Code Civil en rompant avec le seul intérêt des associés : désormais, en plus de l'objet social, la gestion des entreprises doit être également guidée par des enjeux sociaux et environnementaux.

Lorsqu'une entreprise fait le choix de devenir entreprise à mission, elle se doit de respecter les conditions légales définies par la loi Pacte et par conséquent, notamment, se doter de deux éléments essentiels : une raison d'être et des objectifs statutaires.

La Raison d'être est définie dans l'article 1835 du Code Civil comme étant :

« constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. Elle explicite l'identité et la vocation de l'entreprise et éclaire son passé et son futur ».

➤ Notre raison d'être

Pour l'UMR, le choix de la raison d'être est antérieur au statut de l'entreprise à mission et résulte de travaux transverses menés par l'entreprise avec ses collaborateurs et administrateurs. La raison d'être a été validée en Conseil d'administration le 26/01/2021 :



> Nos objectifs statutaires

OBJECTIF STATUTAIRE N° 1



Faire vivre l'empreinte mutualiste

Ce premier objectif statutaire consacre la volonté de l'UMR de rester fidèle à ce qui constitue son ADN : l'empreinte mutualiste. Au-delà de la volonté de conserver un actionnariat mutualiste, ce qui est en 2023 une réalité grâce à l'intégration dans le groupe VyV, et de travailler avec un écosystème partageant les mêmes valeurs, cela veut dire mettre tout en œuvre pour conserver une saine gestion.

Nous souhaitons qu'une partie significative de nos résultats continuent d'être réinvestis au bénéfice des adhérents.

Notre objectif : nous engager dans une croissance responsable au service de notre mission.

OBJECTIF STATUTAIRE N° 2



Générer une performance durable

L'engagement au service de la responsabilité sociétale et environnementale est une réalité pour l'UMR depuis 2014. Cela se traduit par une politique ESG déjà exigeante.

Nous sommes conscients que cette politique devra régulièrement être renforcée. Nous souhaitons être identifiés comme un acteur de référence sur ce sujet avec un but : être en mesure d'offrir aux adhérents une performance qui sera régulière et sur le long terme et financer un monde plus durable.

OBJECTIF STATUTAIRE N° 3



Innover pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques

L'innovation est au cœur de la proposition de l'UMR. C'est un processus continu qui vise à améliorer régulièrement les produits proposés et les services apportés aux adhérents, et aux partenaires. Notre ambition est de concevoir la retraite dans toutes ses dimensions, nous engager pour adresser de façon cohérente l'ensemble des sujets (financiers, administratifs, confort de vie..) et proposer une solution globale.

Cela ne pourra se faire sans les adhérents, c'est pourquoi l'écoute des besoins, l'anticipation et le conseil sont des dimensions essentielles.

OBJECTIF STATUTAIRE N° 4



Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité

L'UMR est au cœur d'un écosystème composé de ses salariés, des adhérents, des partenaires et des sociétés de gestion. Nous voulons construire une dynamique au service d'une vision de la retraite, et fédérer différents acteurs autour de cette proposition.

La communauté, nous la souhaitons large, intergénérationnelle, solidaire, en lien avec le groupe VyV, et facile d'accès, c'est-à-dire digitale tout en veillant à ne laisser personne de côté.

➤ Nos objectifs opérationnels

Faire vivre l’empreinte mutualiste en conservant un actionariat mutualiste, en œuvrant pour une croissance raisonnée avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en déterminant une répartition des excédents qui permettra de consacrer significativement à l’objectif de maintien ou de développement de l’activité de l’entreprise.

- 1 Toucher une grande diversité d’adhérents.
- 2 Développer des produits sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques des clientèles auxquelles ils s’adressent.
- 3 Travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs.
- 4 Conserver le temps long au cœur de la gestion financière.
- 5 Assurer un pilotage protecteur au bénéfice des adhérents.
- 6 Accorder une attention particulière à l’employabilité après 50 ans et à l’accompagnement vers la retraite.
- 7 Agir pour promouvoir une formation tout au long de la vie professionnelle.

Générer une performance durable au service des bénéficiaires des solutions d’épargne retraite, en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales pour une société plus inclusive et un monde pérenne pour demain.

- 8 Mesurer et réduire l’empreinte carbone de l’UMR.
- 9 Favoriser l’engagement des salariés.
- 10 Formaliser une stratégie d’investissement de conviction.
- 11 Travailler avec les sociétés de gestion pour améliorer la mesure de l’impact.

Innover pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques pour être en mesure de conseiller tous ceux qui ont besoin d’une retraite supplémentaire, afin de faire de la retraite un temps que l’on vit pleinement jusque dans le grand âge.

- 12 S’engager pour l’excellence du service rendu aux adhérents.
- 13 Accompagner nos adhérents en développant des services avec des partenaires.
- 14 Développer des supports pédagogiques clairs à destination des adhérents.
- 15 Développer un conseil sur la préparation de la retraite.
- 16 Aider nos partenaires à développer un conseil sur la stratégie de constitution de la retraite.

Fédérer une communauté d’entraide et de solidarité, facile d’accès, afin que nos adhérents puissent bénéficier d’un accompagnement concret dans tous les moments de la vie et face aux épreuves.

- 17 Aller à la rencontre des adhérents et développer l’ancrage territorial.
- 18 Animer les communautés des adhérents, partenaires et sociétés de gestion.
- 19 Aider les adhérents qui rencontrent des difficultés financières.
- 20 Faciliter l’accès de tous les adhérents à des dispositifs permettant de mieux vivre sa retraite.

➤ Le Comité de mission

La loi Pacte instaure le Comité de mission comme un nouvel organe de la gouvernance. Son rôle est de comprendre les enjeux de l'entreprise, de valider la cohérence du modèle de la mission et de challenger l'entreprise sur les décisions et orientations prises pour déployer la mission.

Notre vision : Le Comité de mission doit être un partenaire qui apporte aux instances dirigeantes une vision prospective des grands enjeux sociaux et environnementaux pour les aider à atteindre les objectifs statutaires. Ce regard externe est essentiel pour percevoir d'autres perspectives. C'est pour cette raison que nous avons cherché à composer le Comité de mission quasi exclusivement de personnalités externes avec des parcours divers et complémentaires. Le Comité de mission est composé de huit membres, dont un membre salarié de l'UMR.

Nous avons considéré comme essentiel que le Comité soit indépendant, c'est pourquoi le Président de l'UMR n'est pas membre du Comité de mission mais invité permanent.

Le Comité de mission travaille de façon prioritaire avec le Conseil de Direction et rend compte au Conseil d'Administration. Le Comité de mission formule des avis sur la cohérence de la mission, sa mise en œuvre et aussi la façon dont l'UMR peut harmoniser ses activités avec la mission. Il n'a pas de rôle décisionnaire et n'intervient pas dans les processus de décisions.

Les huit membres du Comité de mission

M. Youssef ACHOUR - Président du Comité de mission et Président du Groupe Up (ancien groupe Chèque Déjeuner). M. Achour est également Président de la CRESS Ile de France (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) et membre du Conseil d'administration de ESS France dans le cadre de l'animation et du développement de l'économie Sociale et Solidaire. L'UMR, désormais SA à mission, ne fait plus statutairement partie de l'ESS, la participation de M. Achour est de nature à nous aider à garder un lien avec les préoccupations de l'ESS, sur la gouvernance, le dialogue avec les parties prenantes et la création de richesse en vue d'une répartition équitable.

Mme Mylène BONNEL - Administratrice de l'UMR depuis 2013, de la MGEN depuis 2015 et du groupe VyV depuis sa création en 2017. Mise à disposition permanente au service de la Mutuelle, Mme Bonnel a une délégation de responsabilité autour de l'animation des militants des différentes mutuelles du groupe VyV, et de la coordination entre les Maisons dans les territoires pour porter la stratégie mutualiste du Groupe dans les structures dans lesquelles ils exercent leur mandat. Sa participation au Comité de mission nous permet de faire fructifier les liens étroits entre l'UMR et certaines de ses parties prenantes les plus proches : les Maisons du groupe VyV et en fluidifiant les partages autour de la vision stratégique.

Mme Véronique FÉVRIER KOWECKA - Déléguée pour Harmonie Mutuelle dans les territoires depuis 2019. Mme FÉVRIER KOWECKA est administratrice du pôle des personnes âgées VyV3, vice-présidente à la CPAM 49 et administratrice de la CARSAT Pays de la Loire. Elle a publié des ouvrages sur la prévoyance, la retraite et l'épargne salariale en entreprise (Edition Argus de l'Assurance). DRH, médiatrice et coach, elle connaît bien les problématiques de l'accompagnement de l'avancée en âge et de la préparation à la retraite et son éclairage sera précieux dans le cadre des travaux menés sur les objectifs concernant les propositions de services.

Mme Mathilde PITON - Est le membre salarié du Comité de Mission. Mme PITON travaille à la Direction des Risques et de l'Actuariat depuis 5 ans et participe à l'évaluation des risques de l'UMR de manière à assurer sa solvabilité et sa rentabilité (calculs des engagements et des provisionnements nécessaires pour verser les rentes des adhérents). Auparavant, elle travaillait chez E&Y sur les sujets d'actuariat et d'engagements sociaux. Son expertise sera essentielle pour éclairer les débats du Comité sur l'ensemble les questions les plus techniques liées aux obligations réglementaires, à la gestion des risques, et au pilotage actuariel de l'activité.

M. Nicolas ANTHEAUME - Professeur en Sciences de Gestion, spécialisé en comptabilité pour le développement durable, en poste à Nantes Université depuis 1998. Chercheur associé dans une Chaire de recherche à Audencia sur des problématiques de comptabilité multi capitaux, il a participé aux travaux de normalisation européens sur l'information et la durabilité des entreprises. Directeur de l'IAE (l'école d'économie et de management de Nantes Université) pendant 5 ans, il codirige actuellement un laboratoire de recherche en management et en économie de l'université. M. Antheaume apportera au Comité son expertise en matière de durabilité et un regard critique sur les enjeux liés au management.

M. Gilles BERRUT - Professeur de médecine, a exercé dans la fonction hospitalière pendant 38 ans avec des missions de chef de service, chef de département ou chef de pôle. Il a créé deux départements de gériatrie à Angers (1989 à 2007) et à Nantes (depuis 2007). Il est Vice-Doyen à la formation continue à l'Université de Nantes. Président de l'ODPC de gériatrie (Organisme de Développement Professionnel Continu). Il a collaboré à plusieurs missions ministérielles depuis 2007 (Alzheimer, Dépendance, loi adaptation société vieillissement, ...). Président du Gérontopôle des Pays de la Loire, structure extérieure à l'hôpital et aux soins. Il collabore à la revue « Gériatrie et psychologie du vieillissement » et a publié « Vieillir dans la dignité ». L'anticipation est au cœur de la capacité d'innovation de l'UMR et M. Berrut apportera son expertise pour enrichir la proposition de l'UMR.

M. Jérôme SADDIER - Président du Crédit Coopératif et d'ESS France. Il est l'interlocuteur auprès des pouvoirs publics sur les dynamiques de développement de l'économie Sociale et Solidaire des entreprises françaises. Le Crédit Coopératif a plusieurs filiales dont l'une d'entre elles est société à mission et qu'il préside. M. SADDIER a occupé la fonction de Directeur général de la MNT. Au cœur des problématiques, de l'ESS, de l'industrie financière, M. Saddier a un regard et une expertise de nature à enrichir le modèle de la mission de l'UMR notamment sur sa contribution sociétale.

M. Marc Brière - Président du Directoire d'Arkéa Capital et ex Administrateur de France Invest. Son expertise dans le domaine financier et de la finance durable sera de nature à éclairer les enjeux liés aux investissements financiers de l'UMR, à sa politique ESG. Marc Brière a démissionné en 2023 pour raisons personnelles.

La Mission vue par les métiers opérationnels

L'éclairage de Nicolas Fleuriot, Directeur du Développement

En 18 mois, depuis que l'UMR est devenue société à mission, qu'est-ce qui a changé pour la Direction du Marketing et du Développement ?

La mission est devenue un point de référence structurant dans l'ensemble de nos activités, que ce soit pour présenter l'UMR auprès de notre écosystème ou très concrètement pour sélectionner nos partenaires.

C'est un point de référence qui a permis de se familiariser avec des thématiques qui n'étaient pas dans notre champ direct de compétences et de nous les approprier pour incarner une ambition globale pour l'UMR. La Mission nous aide à avoir une vision plus transverse de l'activité de l'entreprise.

Cette mission n'a pas révolutionné notre façon de travailler pour l'instant, car elle est dans le prolongement de l'ADN de l'UMR, mais elle rend les choses plus explicites. La mission nous force à clarifier et expliciter qui nous sommes et où nous voulons aller.

Concrètement, que vous a-t-elle amené à modifier ?

Le premier domaine d'application de la mission pour la Direction du Développement a été la sélection des partenaires distributeurs. Jusque-là, nous sélectionnions nos partenaires sur deux familles de critères : le potentiel du partenariat, et l'accessibilité, c'est-à-dire notamment, la maturité digitale, le positionnement marché.

Aujourd'hui, nous prenons le temps d'échanger très tôt dans le processus de prospection sur les ambitions de notre potentiel partenaire en matière de contribution sociétale, sur sa conception de la relation client, et du partenariat que nous pouvons créer.

Cela permet de mettre en évidence des points de convergence, de révéler une sensibilité commune qui nous rapproche et qui aurait pu passer inaperçue à ce stade de la relation commerciale. Et, cela permet de mettre le projecteur sur des éléments que nous n'aurions sans doute pas creusés.

Cela nous oblige aussi à tracer une ligne entre ce que nous acceptons et ce que nous n'acceptons pas dans certaines pratiques de marché et de définir avec notre partenaire un modus vivendi qui nous permet de rester en cohérence avec qui nous sommes.

Toutes nos instances décisionnelles se sont prononcées et se sont approprié ces nouveaux éléments et y sont très vigilantes.



Nicolas Fleuriot

Rencontrez-vous des difficultés ?

Parfois nos interlocuteurs ne sont pas ouverts à ces sujets plus "philosophiques" et il est plus difficile de les amener sur ce terrain. On peut se retrouver avec des propositions de partenariats qui restent cohérentes avec notre mission mais avec des partenaires qui n'affichent pas un positionnement de contribution sociétale.

Ce sont des éléments susceptibles de peser dans nos choix lors des arbitrages.

Avez-vous un exemple d'application ?

Notre partenariat avec Placement Direct est emblématique de ce que nous souhaitons faire : un produit très engagé, totalement ISR, avec des partenaires avec lesquels nous partageons une vision commune. En effet, cette idée de produit très engagé était celle de Placement Direct qui souhaitait aussi travailler avec MIROVA, société de gestion à mission. Ils nous ont contacté au moment où nous adoptions le statut de société à mission.

Nous nous rejoignons sur des objectifs communs : apporter la retraite au plus grand nombre, proposer des frais bas, des supports ISR pour financer la transition écologique et sociétale, et de façon très accessible puisque Placement Direct est un courtier internet (premier partenaire de ce type pour l'UMR).

Ce succès nous a amené à nous fixer un nouvel objectif opérationnel en 2024 qui est de créer des produits très cohérents dans leurs objectifs, leurs conditions financières avec des partenaires qui s'inscrivent dans cette ambition de proposer une finance durable et une contribution sociétale positive.

PROPOS CROISÉS

Eric Jeanneau (EJ), Président de l'UMR,
& Youssef Achour (YA), Président du Groupe Up
et Président du Comité de mission

Quels-sont pour vous les événements marquants de cette deuxième année d'exercice du comité de mission ?

EJ - Je pense plus particulièrement à deux événements : l'intégration dans le groupe VYV tout d'abord. En 2023, c'est la première année que l'UMR fait partie d'un groupe mutualiste et prudentiel. C'est l'achèvement d'un processus souhaité qui permet à l'UMR de s'inscrire dans la raison d'agir du Groupe "la santé pour tous".

Le deuxième événement est l'élaboration du nouveau plan stratégique 2024-2026 qui s'inscrit dans une contribution aux enjeux de protection sociale du Groupe. Il nous permet de décliner sur 3 ans les objectifs de déploiement de la mission.

YA - Je m'inscris dans la continuité de ce deuxième point : l'élaboration du plan stratégique a permis au Comité de Mission de l'examiner en cohérence avec la mission. En 2023, les travaux du Comité de Mission ont été plus concrets et ont permis d'examiner la cohérence globale entre la mission, le plan stratégique et les objectifs opérationnels avec des présentations faites par les différents métiers.

Quelles-ont été les grandes lignes de l'action du Comité de Mission ?

YA - Le Comité de Mission a travaillé dans deux directions. Avec tout d'abord la partie régalienne de ses travaux qui vise à veiller au bon déroulement du processus d'avancement de la société à mission. Progressivement le Comité de Mission a fait le lien entre une meilleure connaissance de l'entreprise dans son processus de transformation et les objectifs de la mission.

Cela a été très intéressant de faire connaissance avec l'entreprise via les présentations des différents métiers par les Directeurs(trices) opérationnel(le)s. Il est important que le Comité de Mission connaisse les équipes, cela donne une dimension plus humaine au projet d'entreprise à mission. Le Comité de Mission s'est inscrit dans une logique de compréhension de la réalité des métiers et des contraintes, ce qui a rendu le projet de mission plus clair par rapport à la réalité et aux contraintes économiques. Ces échanges ont permis d'alimenter les réflexions du Comité de Mission.



Eric Jeanneau

Quels-ont été les apports du Comité de Mission ? Quelles complémentarités, synergies, voyez-vous entre le comité de mission et les instances de Gouvernance ?

EJ - Le Comité de Mission s'est montré très à l'écoute. Ayant entendu les présentations des métiers opérationnels, il a parfois apporté un regard neuf sur l'organisation et la façon dont l'organisation répondait aux besoins de la mission, sans hésiter à questionner voire à challenger les positions prises. Il y a une véritable complémentarité avec les autres instances de gouvernance.

Le Comité de Mission est composé de membres qui sont plus extérieurs que les membres du Conseil d'Administration. Cela lui permet de faire le pas de côté qui apporte une réflexion nouvelle. De ce fait, le Comité de Mission ouvre un espace qui pousse à se projeter au-delà du cadre formel, sur le très long terme. Il est possible de le faire aussi au sein du Conseil d'Administration mais dans un temps plus réduit. Le Comité de Mission est plus centré sur un questionnement en perspective d'un temps très long. Cet apport du Comité de Mission permet d'alimenter des échanges au Conseil d'Administration sur l'implication de l'UMR dans la société et sur les perspectives d'évolution de l'activité.

C'est l'achèvement d'un processus souhaité qui permet à l'UMR de s'inscrire dans la raison d'agir du Groupe "la santé pour tous"

Eric Jeanneau



Youssef Achour

Si l'on devait revenir un peu en arrière, quels enseignements cette année vous a-t-elle apportés que vous n'auriez pas anticipés ?

YA - Je crois que nous nous sommes aperçus finalement que le projet de l'UMR était plus ambitieux que ce que nous avons imaginé. Nous n'avions pas pris la mesure qu'il s'agissait moins d'un projet d'amélioration que de transformation. C'est un projet très ambitieux qui se traduit dans le contenu des objectifs.

Le deuxième élément de surprise a été que participer à un Comité de Mission est assez chronophage -dans le bon sens du terme. Même si la préparation des travaux donne un véritable cadre, il y a beaucoup de travaux. Ce n'est pas une chambre d'enregistrement mais bien un espace où nous nous assurons du bon déroulement de la mission.

C'est un lieu de débats intéressants car on peut sortir du cadre et entrer dans des sujets de société très divers, en raison de la nature de l'activité de l'UMR et de la composition du Comité de Mission avec des membres qui ont des compétences très diverses. C'est un espace de débats plus intéressant qu'imaginé initialement.

EJ - Nous n'avions pas anticipé l'intérêt et la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties prenantes et notamment des collaborateurs. C'est un travail très utile et très structurant. La mission renforce le cadre commun, surtout dans un moment où les effectifs évoluent fortement. Les objectifs sont plus partagés et moins dépendants des personnes qui les portent. Le cadre de la mission structure les modes de fonctionnement et stabilise l'entreprise.

Nous avons mesuré aussi que ce cadre était un facteur d'attractivité et d'implication, pour les parties prenantes et les salariés.

Enfin, il apparaît que forcément ce cadre met en tension l'entreprise dans les décisions opérationnelles. Il nous amène à nous poser des questions sur des

" Le Comité de Mission entre dans une nouvelle phase, celle de la transformation de l'essai.

Il s'agit, forts de ces deux années de découverte, de veiller à la cohérence entre le plan de marche de l'entreprise et les objectifs de la mission. "

Youssef Achour

décisions, des arbitrages, voire des renoncements qui ne sont pas toujours évidents.

Quels-sont selon vous les grands enjeux pour 2024 du point de vue de la mission et de la relation avec le comité de mission ?

EJ - 2024 sera la première année d'application du plan stratégique en cohérence avec la mission. Nous allons renforcer les processus et procédures de pilotage et vérifier que ce que nous avons prévu est congruent, que les indicateurs sont les bons pour guider à la fois l'activité opérationnelle et veiller au bon déroulement de la mission.

Le Comité de Mission va sortir du temps de découverte, et il contribuera plus sur la prospective. Il va être nécessaire de trouver un temps et un espace pour articuler ces réflexions avec le temps de l'entreprise, ce qui peut parfois être difficile. Il nous faut prolonger la démarche avec méthode.

YA - Le Comité de Mission entre dans une nouvelle phase, celle de la transformation de l'essai. Il s'agit, forts de ces deux années de découverte, de veiller à la cohérence entre le plan de marche de l'entreprise et les objectifs de la mission.

C'est une partie plus concrète du rôle du Comité de Mission qui va consister à rendre visible le suivi des objectifs avec le regard particulier du Comité de Mission et de se demander "Est ce que le compte y est"? Pour l'instant, on voit que l'ensemble est cohérent et qu'il fait sens.

Les travaux du Comité de Mission évoluent et ce sera peut-être aussi l'occasion de le régénérer pour apporter des ouvertures complémentaires.



Nos réalisations 2023 et l'avis du Comité de mission

sur nos 4 objectifs statutaires



Les travaux du Comité de mission

En 2023, le comité de mission s'est réuni 4 fois.

Ces réunions ont permis aux membres du comité de mission de continuer à se familiariser avec les différents métiers de l'UMR :

● MARS 2023

La Direction commerciale et du développement, l'interlocuteur privilégié des partenaires distributeurs pour la commercialisation des PER, la création de nouveaux produits pour permettre à ceux qui en ont besoin de bénéficier d'une retraite complémentaire, a présenté ses activités.

● MAI 2023

C'était au tour de la Direction Financière et des Investissements, qui propose et déploie la politique d'investisseur responsable de l'UMR en lien avec les sociétés de gestion partenaires.

● OCTOBRE 2023

Le comité de mission a pris connaissance des enjeux de la surveillance des grands équilibres financiers de l'UMR et des régimes, présentés par la Direction des Risques et de l'Actuariat.

● DÉCEMBRE 2023

La Direction Expérience Adhérents et Transformation qui pilote la relation avec les adhérents, et déploie à ce titre la stratégie servicielle de l'UMR en lien avec les partenaires a restitué ses activités dans le nouveau plan stratégique.

La présentation des métiers de l'UMR a été faite en insistant :

- non seulement sur les aspects techniques et opérationnels afin que que les contraintes qui s'imposent dans le pilotage des activités soient présentées aux membres du comité de mission,
- mais aussi sur la façon dont les métiers se sont appropriés et ont décliné la mission dans leur quotidien.

Dans le même temps, le comité de mission a approfondi ses travaux de suivi de l'exécution de la mission :

- revue de la cohérence du modèle de la mission et notamment de la déclinaison des objectifs statutaires en objectifs opérationnels,
- définition de la structure du rapport de mission 2023 et revue de ce dernier,
- compréhension de l'articulation du nouveau plan stratégique avec la mission et prise de connaissance de ce dernier pendant son élaboration.

Chaque réunion a été l'occasion d'échanges et de propositions de la part des membres du comité de mission :

- qui ont conduit à modifier des objectifs opérationnels pour l'année à venir (2024), à intégrer dans la feuille de route de nouveaux travaux, à mieux définir les points névralgiques de la mission, c'est-à-dire les thématiques clefs que l'UMR doit traiter pour avoir une définition plus fine de sa contribution sociétale et des possibilités d'innovation ;
- qui ont aussi permis d'aborder des questions de prospectives et de poser des jalons pour les travaux à venir.

Notre Comité de mission apporte un regard expert et de prospective sur des sujets environnementaux et sociétaux liés à la mission de l'UMR qui nous permet d'affiner nos objectifs et nos plans d'action. Parmi les sujets évoqués la question de l'exclusion numérique, la silver économie, le bien vieillir dans la longévité, enfin, le financement de la transition énergétique, écologique et sociétale. Autant de sujets et de thématiques qui seront explorés dans les prochaines années, débattus au sein des instances pour poser des actions concrètes au service de notre mission

Commentaires des membres du Comité de mission sur les travaux 2023

Véronique KOWECKA

"Ce qui m'a le plus frappé, c'est l'éclectisme de l'équipe qui a contribué à cette production tant au niveau des collaborateurs et des dirigeants de l'UMR qui sont venus présenter les thématiques abordées qu'au sein même du comité.

Je pense que cet éclectisme renforce la durabilité du travail qui a été fait. Ce qui a été fait en 2023 est un tremplin.

C'est un élément de solidité et de pérennité par rapport aux mutations à venir".

Gilles BERRUT

"Les travaux du comité en 2023 ont montré une ouverture sur ce que proposaient les membres du comité de mission. On sent que ces échanges et réflexions sont utiles et qu'ils donnent lieu à une réflexion intéressante de mise en projet très construite.

Les échanges en comité permettent de travailler ensemble à essayer de concevoir et lors des interventions des différentes Directions, l'on s'aperçoit que l'entreprise se met en situation de pouvoir déplacer les lignes quand il le faut et ça c'est c'est vraiment une belle dynamique collective."

Nicolas ANTHEAUME

"Ce que je trouve particulièrement appréciable dans les travaux qui ont été réalisés, c'est que l'on s'est permis de rêver.

Même s'il y a des choses qui ne sont pas atteignables tout de suite, on s'est permis effectivement des questionnements et des échanges prospectifs.

Cette façon de faire permet de poser des éléments de réflexions ultérieures, de les laisser mûrir et de poser les bases de plans d'action concrets innovants l'année prochaine et dans les années qui viennent. Ces moments de prospective ont vraiment été très appréciables".

Mylène BONNEL

"J'ai un point de vue un peu particulier en tant qu'administratrice de l'UMR.

Ce que je trouve intéressant, c'est que les propositions et discussions prospectives du Comité de mission sont de nature à irriguer les travaux du Conseil d'Administration. De nombreux sujets ont été évoqués qu'il sera aussi intéressant de discuter au sein du Conseil. Cela amène les administrateurs à examiner des sujets qu'ils n'avaient pas forcément identifiés, de se projeter plus loin ou d'avoir un autre angle de vue.

Sur l'année 2023, ce qui a été aussi intéressant, c'est l'audit à blanc. Nous avons été dans une démarche apprenante et constructive. C'est une façon de faire évoluer l'entreprise étape par étape."

Mathilde PÏTON

"Chaque réunion du comité de mission permet à chacun des membres de s'exprimer et donne lieu à des débats ouverts, et en particulier sur des sujets de prospective qui permettent de remettre en perspective la stratégie de l'UMR.

Les interventions des différentes directions ont été enrichissantes et ont permis une meilleure compréhension globale de la stratégie. Il y a une belle cohérence entre ce qui est dit en comité de mission et ce qui est fait dans l'entreprise. En tant que membre salariée de l'entreprise, cela permet de prendre de la hauteur et de « sortir la tête du guidon ». C'est intéressant de voir comment la mission peut générer de nouveaux axes de travail."



En 2023, 70 % des plans d'actions annoncés dans le précédent rapport de mission ont été réalisés.

En 2023, nous avons choisi de documenter la preuve des actions menées, essentiellement au travers de plans d'actions. Les quatre indicateurs concernent :

- le fait de passer 100 % des entrées en relation avec des partenaires au filtre de la mission, ce qui a été fait,
- le suivi de la satisfaction client au travers de 4 indicateurs dont la moitié ont été atteints.

2023 : Structure du modèle de la mission



20 objectifs opérationnels

- 30 plans d'actions
- 4 indicateurs

OBJECTIF STATUTAIRE 1

7 objectifs opérationnels

- 10 plans d'actions
- 1 indicateur

OBJECTIF STATUTAIRE 2

4 objectifs opérationnels

- 7 plans d'actions
- 0 indicateurs

OBJECTIF STATUTAIRE 3

5 objectifs opérationnels

- 9 plans d'actions
- 3 indicateurs

OBJECTIF STATUTAIRE 4

4 objectifs opérationnels

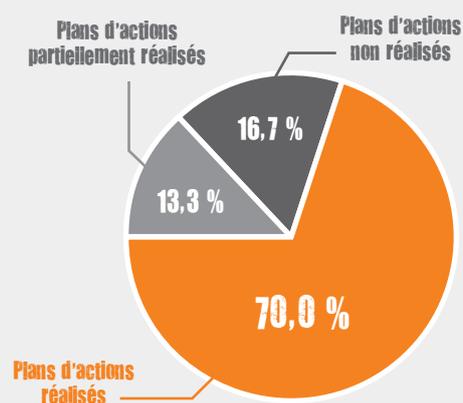
- 4 plans d'actions
- 0 indicateurs



A la fin de l'année 2023, nous avons évalué la réalisation de ces plans d'actions selon 3 niveaux de réalisation (**atteint, non atteint ou partiellement atteint**).

Le graphique ci-contre indique globalement sur l'ensemble du modèle de la mission les taux de réalisation, non réalisation ou réalisation partielle des plans d'actions.

Ensuite, le détail de la réalisation des plans d'action sera présenté par objectif statutaire.





Objectif statutaire n° 1

Faire vivre l’empreinte mutualiste en conservant un actionariat mutualiste, en œuvrant pour une croissance raisonnée avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en déterminant une répartition des excédents qui permettra de les consacrer significativement à l’objectif de maintien ou de développement de l’activité de l’entreprise.

Le suivi de l'exécution de cet objectif statutaire a été réalisé en 2023 grâce à la réalisation des plans d'action prévus dans le modèle de la mission. Pour l'objectif statutaire n° 1, 80 % des plans d'actions prévus ont été réalisés ou partiellement réalisés.

Indicateur de réalisation :



80% des plans d'action réalisés ou objectifs atteints

ATTEINTS

- OO1 # 1.0 Développer de nouveaux partenariats
- OO2 # 2.0 Proposer une nouvelle classe d'actifs le Private Equity
- OO3 # 3.0 Passer 100 % des nouveaux partenariats au filtre de la mission
- OO4 # 4.0 Finalisation de l'intégration dans le groupe VyV et du plan stratégique en lien avec la mission
- OO4 # 4.1 Proposition au CA d'un partage de la valeur sur la durée du plan stratégique
- OO5 # 5.1 Etablir une politique de revalorisation de moyen terme du fonds euros pour le régime en points.
- OO6 # 6.0 Examiner les propositions du Club Landoy pour définir celles qui peuvent être appliquées en interne
- OO7 # 7.0 Organiser une journée happy at work

PARTIELLEMENT ATTEINTS

- OO1 # 1.1 Diversification auprès de partenaires mutualistes

NON ATTEINTS

- OO5 # 5.0 Rester dans le top 5 des assureurs pour le rendement du fonds euro

L'objectif statutaire n° 1, peut être encore plus que les autres, parle de ce qui constitue l'ADN de l'UMR : l'empreinte mutualiste.

Lors de la transformation juridique en société anonyme en 2023, il est apparu évident que l'ADN mutualiste devait être préservé car il était au cœur de l'attachement des parties prenantes (adhérents et salariés à l'entreprise).

Faire vivre l'empreinte mutualiste c'est :

- Travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pour proposer la retraite au plus grand nombre,
- Maintenir des principes de saine gestion financière en conservant la préoccupation du temps long et en assurant un pilotage protecteur pour les adhérents,
- Devenir employeur de référence, c'est-à-dire examiner les actions les plus emblématiques à développer au bénéfice des collaborateurs.

2023 a été une année au cours de laquelle, l'objectif statutaire a été maintes fois réaffirmé et décliné :

Dans nos discussions avec de futurs partenaires, la mission est désormais l'objet d'échanges qui permettent de valider avec le futur partenaire la communauté de vue sur la retraite, le produit à créer, et la relation d'affaires qui va être nouée, [#3.0 - Passer 100 % des nouveaux partenariats au filtre de la mission].

Indicateur 2023 :

100 % des nouveaux partenariats ont été passés au filtre de la mission

Dans la déclinaison de nos objectifs d'activité qui sont de toucher une grande diversité d'adhérents [#1.0 - Développer de nouveaux partenariats] et de développer des produits sur mesure qui répondent aux besoins des personnes auxquels ils s'adressent. En 2023, le produit emblématique du savoir-faire de l'UMR au service de la mission est le PER Placement Direct Retraite ISR qui a été créé avec Placement Direct, un courtier internet qui rejoint notre mission en ce qu'il a pour ambition d'offrir à ses clients les meilleures solutions d'épargne au meilleur prix. Ce PER dispose donc de frais particulièrement compétitifs et est composé exclusivement pour ce qui concerne les supports en unités de compte de fonds qui bénéficient d'un label ISR. La société de gestion est MIROVA, également société à mission.

Nos récompenses



Cette réussite a inspiré en 2024 un nouveau plan d'action pour 2024 [#4.1 - Construire des partenariats qui contribuent à une finance durable et à une proposition de produits responsables aux clients].

Faire vivre la mission, c'est s'entourer non seulement de partenaires qui partagent les mêmes valeurs, mais également aller plus loin, en capitalisant sur la force du modèle de la société à mission pour proposer des produits responsables et qui répondent aux enjeux économiques, écologiques et sociétaux.

C'est également tenir compte des besoins de nos partenaires pour améliorer nos produits. En 2023, nous avons tenu nos engagements et le private equity est désormais une classe d'actifs que proposent certains des PER distribués [#2.0 - Proposer une nouvelle classe d'actifs le Private Equity].

La mise en place d'un nouveau plan stratégique [#5.0 - Finalisation de l'intégration dans le groupe VYV et du plan stratégique en lien avec la mission] a été l'occasion de réaffirmer notre volonté de réinvestir une part significative des excédents dans l'objectif de maintien ou de développement de l'entreprise, en accord avec nos actionnaires. Nous leur avons présenté les projections de partage de la valeur sur la durée du plan stratégique [#4.1 - proposition au Conseil d'Administration d'un partage de la valeur sur la durée du plan stratégique].

En Juin 2023, l'assemblée générale de l'UMR s'est prononcée sur la base d'une revalorisation du service du point du régime COREM de 6 %

[#5.1 - Etablir une politique de revalorisation de moyen terme du fonds euros pour le régime en points].

Cette revalorisation a été appliquée au 1er janvier 2024. La politique de revalorisation de la valeur du service du point a été revue pour déterminer une grille de revalorisation basée sur deux axes : la pérennité du régime au travers de son ratio de couverture et une estimation de la satisfaction des adhérents. Les propositions de revalorisation soumises à l'Assemblée générale tiennent compte de ces deux éléments.

Nous avons à cœur de faire vivre l'empreinte mutualiste également au sein l'UMR, dans la relation avec les collaborateurs. En 2023, nous avons examiné les propositions du club Landoy [#6.0 - Examiner les propositions du club Landoy pour déterminer celles qui peuvent être appliquées en interne], ce qui a permis de bâtir les objectifs opérationnels du modèle 2024, qui insistent sur la dimension inclusive de la politique de recrutement, la formation tout au long de la vie professionnelle et le "mieux travailler ensemble".

Nous avons organisé une journée Happy at work [#7.0 - Organiser une journée Happy at work] au cours de laquelle ils ont pu travailler sur la fresque du climat pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux climatiques et de biodiversité.

Deux plans d'actions n'ont été que partiellement atteints ou n'ont pas été atteints.

Des négociations ont été menées en 2023 pour diversifier les partenariats mutualistes. Elles n'ont pu cependant en dépit de nos efforts aboutir à la conclusion de partenariats [#1.1 - Diversification auprès de partenaires mutualistes].

En 2023, le fonds euros de l'UMR confirme sa place parmi les plus performants du marché avec un rendement de 3,3%. Malgré ce très bon résultat, il n'est pas classé parmi les 5 fonds ayant le rendement le plus élevé, mais reste cependant dans le premier quartile. La hausse des taux a favorisé le lancement de nouveaux produits, qui ont permis à certains nouveaux entrants de dégager des rendements supérieurs aux fonds plus anciens

Avis du comité de mission sur les réalisations liées à l'objectif statutaire n°1

"L'objectif statutaire n°1 contient de nombreux plans d'actions qui ont été discutés au sein du Conseil d'Administration. Nous avons pu voir la façon dont les équipes de l'UMR se saisissent de la mission, comme par exemple dans la sélection des partenaires, ou pour proposer un partage de la valeur ou justifier le taux servi par le fonds euro.

La dimension opérationnelle de la mission est réelle ; elle irrigue les travaux du Conseil d'Administration, du CODIR et la feuille de route de l'UMR".

Mylène BONNEL

"L'objectif statutaire n°1 adresse, du point de vue de la mission, les grands enjeux d'équilibre à long terme des régimes et de l'entreprise de façon générale. Il remet en perspective les enjeux techniques de l'entreprise, son développement et sa contribution sociale."

Mathilde PÏTON



Objectif statutaire n° 2

Générer une performance durable au service des bénéficiaires des solutions d'épargne retraite, en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales pour une société plus inclusive et un monde pérenne pour demain.

Le suivi de l'exécution de cet objectif statutaire a été réalisé en 2023, grâce à la réalisation des plans d'action prévus dans le modèle de la mission. Pour l'objectif statutaire n° 2, 85,7 % des plans d'actions ont été réalisés ou partiellement réalisés.

Indicateur de réalisation :



85,7% des plans d'action réalisés ou objectifs atteints

ATTEINTS

- OO8 # 8.0** En lien avec le groupe VyV réaliser le bilan carbone de l'UMR
- OO9 # 9.0** Mise en oeuvre des quotas de jours décidés pour l'engagement des salariés
- OO10 # 10.0** Formaliser une stratégie d'investissement de conviction
- OO10 # 10.1** Investissement dans le projet Tibi 2 à horizon 2026 à hauteur de 40 Meuros
- OO10 # 10.2** Lancement du fonds Forêt
- OO11 # 11.0** Informer les sociétés de gestion que désormais seuls les fonds article 8 et 9 pourront être référencés

PARTIELLEMENT ATTEINTS

- OO8 # 8.1** A la suite du bilan carbone mettre en place des actions en sus des actions déjà listées

L'objectif statutaire 2 est au cœur de notre métier et de notre contribution sociétale : financer la transition écologique, sociétale et économique dont la société a besoin pour mieux vivre demain.

Cet objectif statutaire nous pousse à **agir dans deux directions**, en tant qu'entreprise avec l'objectif de devenir exemplaire pour ce qui concerne notre impact climatique, et en tant qu'investisseur pour financer la transition écologique et sociétale.

1

Pour devenir exemplaire en matière d'impact climatique, la première étape a été de réaliser en 2023 notre bilan carbone [#8.0 - En lien avec le groupe VYV réaliser le bilan carbone de l'UMR]. Ce dernier nous a permis de lister des actions à entreprendre au-delà de la simple isolation de notre siège social déjà décidée en 2022.

Sans surprise compte tenu de notre activité, 99,2 % de nos émissions de CO₂ (2 322 301 tCO₂e) proviennent de notre portefeuille d'investissement.

Nous avons engagé à ce titre une stratégie de décarbonation sur notre portefeuille :

- L'UMR s'engage à réduire son empreinte carbone de 50% d'ici 2025 (point de départ en 2015). L'objectif était déjà atteint fin 2023.
- L'UMR définira à partir de 2024 un plan de neutralité carbone à horizon 2050.

Pour ce qui concerne les actions à notre main, elles concernent principalement les économies d'énergie dans nos locaux, l'utilisation des fournitures et les transports.

Nous avons fait la liste des actions qui nous paraissent les plus efficaces et pertinentes à mettre en oeuvre ... [#8.1 - A la suite du bilan carbone, mettre en place des actions en sus des actions déjà listées].

Domaines		Gain estimé en tonnes équivalent CO ₂
Numéro	Action	
A1	Isolation	4
A2	Déclenchement climatisation et chauffage	4,3
A3	Sensibilisation sur la climatisation et le chauffage	3,8
A4	Réduction des températures	
B1	Panneaux solaires	3,45
C1	Prise en compte des bilans carbone des prestataires (influence le fret entrant)	1361
D1	Incitation des salariés à utiliser les transports en commun	37,7
E1	Réduction de l'utilisation du papier	22,08
E2	Réduction de l'utilisation du plastique	34,48
F1	Réduction des déchets informatiques	0,03
G1	Réduction des trajets professionnels en avion	2,15
H1	Remplacement d'une partie des déplacements visiteurs par la visioconférence	2,42
I1	Remplacement des ampoules par des LED	3,25
Total		1410,2

Nous avons dressé un calendrier avec des hypothèses de mise en place de ces actions en 2025 et 2026

- Isolation du siège social et installation des panneaux voltaïques d'ici Août 2025,
- Revue de notre politique d'achat pour y intégrer le bilan carbone de nos prestataires dans la revue annuelle 2024 pour mise en place au 1^{er} janvier 2025,
- Division par deux des déchets informatiques à partir du 1^{er} janvier 2025,
- Division par deux des déchets papiers et plastique, et relamping de tout l'immeuble en LED à partir du 1^{er} janvier 2026,
- Mise en place d'une politique de déplacement professionnel vertueuse.

Les actions visées permettront de diviser par plus de 2 d'ici 2025, les émissions de gaz à effet de serre hors investissement.

De ce fait, le plan d'action prévu dans le modèle de la mission qui visait à mettre en place des actions en sus de celles déjà listées est en cours de réalisation, avec une liste définie, des estimations d'impact réalisées et un calendrier déterminé.

Par ailleurs, nous avons comme nous nous y étions engagés [#9.0 - Mise en œuvre des quotas de jours décidés pour l'engagement des salariés] mis à disposition des salariés un quota de 40 jours pour des actions solidaires dans des associations locales comme VRAC métropole ou le mécénat. Sur 2023, 30 collaboratrices et collaborateurs se sont mobilisés de manière volontaire sur l'action "épicerie éphémère", ce qui représente un don de 105 heures. Dans le même temps, nous avons financé 178 bons "séniors bien manger" d'une valeur totale de 2670 euros à destination des seniors en situation de fragilité alimentaire. Cette action, encore en phase de test, vise à rompre l'isolement des personnes et à leur permettre de se réapproprier leur alimentation

2

En ce qui concerne notre portefeuille d'investissement, depuis 2014, nous avons une politique ESG exigeante. Devenir société à mission amène à aller plus loin, année après année, dans cette réflexion, à porter une exigence d'exemplarité interne et à déployer une stratégie d'investissements de conviction.

Nous avons fait le choix de durcir les critères sectoriels encadrant nos investissements, afin de privilégier le financement des entreprises des secteurs les plus vertueux mais également pour aider les moins bons élèves à évoluer afin de relever les différents défis liés à la transition énergétique.

Pour les exclusions sectorielles :

- **Hydrocarbures non conventionnels** : ensemble des sociétés dont plus de 20% du CA provient de la vente d'hydrocarbures non conventionnels directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une participation supérieure ou égale à 20% des actifs d'une entreprise exclue. Nous ne réaliserons plus de nouveaux investissements dans nos mandats.
- **Hydrocarbures conventionnels** : Nous n'investirons désormais que dans des obligations vertes (green bonds) et des actions dans le but de faire valoir nos valeurs lors des conseils d'administrations afin d'accompagner les sociétés dont nous détenons des participations vers de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.
- **Biocides** : ensemble des sociétés dont l'activité de production de biocides représente au moins 10% des revenus directement ou indirectement par consolidation par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50% du capital)
- **Huile de palme** : ensemble des sociétés dont l'activité de production d'huile de palme représente au moins 5% des revenus, directement ou par consolidation par l'intermédiaire d'une filiale détenue majoritairement (50% du capital).
- **Charbon thermique** : ne plus financer les entreprises dont au moins 10% du chiffre d'affaires proviennent du charbon thermique et dont au moins 10% des capacités de production énergétique sont liées au charbon thermique
- **Armes non conventionnelles** : Exclusion appliquée dès le premier euro de chiffre d'affaires aux entreprises réalisant une activité liée aux armes controversées ou qui possèdent 20% ou plus des actifs d'une entreprise exclue.
- Il est important de rappeler que nous ne finançons pas les secteurs liés à l'alcool, le tabac, les jeux d'argent et la pornographie.

Dans le cadre de notre politique d'investisseur responsable, nous nous sommes positionnés sur trois objectifs principaux :

1. L'amélioration et l'accompagnement à la transition énergétique en enrichissant leurs indicateurs de suivi liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. Le progrès de l'égalité homme femme et l'amélioration des conditions de vie et de travail.
3. La prise en compte de la transition démographique et notamment l'accompagnement des seniors dans le bien vieillir.

Nos réalisations sur l'année 2023

[#10.0 - Formaliser une stratégie d'investissement de conviction]

- Nous avons augmenté nos investissements sur des supports de type « obligations vertes » de plus de 61%.
- L'ensemble de nos participations dans des fonds d'Infrastructure sont exclusivement dédiés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables.
- Nous sommes porteurs de parts de fonds d'investissements dédiés à « l'investissement à impact ». L'investissement à impact représentant tout investissement réalisé avec l'intention de générer un retour positif ayant un impact mesurable, de nature sociale (réduction des inégalités par exemple) et environnementale (limiter le réchauffement climatique). A titre d'exemple, nous investissons dans des fonds dont le but est la préservation des océans, d'autres exclusivement dédiés à la transition énergétique ou encore d'autres dédiés à la création d'emploi et la pérennité économique de nos régions.

Evolution de nos engagements

Au 31 décembre 2023, 79.9% (contre 70.2% en 2022) des actifs de l'UMR répondent à l'article 8 ou à l'article 9 de la réglementation SFDR.

L'UMR s'est engagée à doubler sa poche d'investissements à impact sur la période 2020-2025.

Ainsi, en 2023, nous avons continué nos investissements à impact, en premier niveau, les encours à impact ont progressé de plus de 260 millions d'euros pour un total de 740 millions d'euros en transparence. Cette forte augmentation est la résultante de nos programmes d'investissement réalisés au cours de l'année, de la valorisation de nos actifs, ainsi que du déploiement des fonds d'actifs non-côtés validés au cours des dernières années.

Conformément à nos engagements de mission, en 2023, nous avons investi dans 4 fonds référencés dans le projet Tibi 2 [#10.1 - Investissement dans le projet Tibi 2 à hauteur de 40 M€ à horizon 2026].

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a signé un engagement avec 28 investisseurs institutionnels, dont l'UMR, pour financer le développement des entreprises technologiques à hauteur de 7 milliards d'euros d'ici 2026.

Il s'agit de la deuxième phase de l'initiative Tibi qui donnera la priorité à la décarbonation de l'économie en lien avec le plan Industrie verte et aux projets de haute technologie.

L'accord d'engagement des investisseurs met l'accent sur les enjeux de souveraineté, le financement de la Deeptech, ou encore la transition énergétique et écologique.

Pour rappel, le premier volet de l'initiative Tibi a permis de mobiliser, entre 2020 et 2022, 6 milliards via les investisseurs institutionnels sur 2 poches de financement : le late stage non coté et la Global Tech cotée. Le 2nd volet de l'initiative comprend une 3^{ème} poche de financement : l'early stage non coté.

L'UMR s'engage à hauteur de 40 millions d'euros dans TIBI 2.

Et nous avons lancé Brocéliande [#10.2 - Lancement du fonds forêt].

En fin d'année 2023, nous avons finalisé la structuration d'un véhicule d'investissement dédié à des investissements en forêts en France ainsi qu'en Europe, dénommé Brocéliande. L'objectif de cet investissement est de concilier un placement financier patrimonial de long terme avec une valorisation environnementale prépondérante. L'exploitation forestière respectera un cahier des charges strict visant à préserver l'impact environnemental. A titre d'illustration cette exploitation durable proscrit le recours aux coupes rases ainsi qu'au mode de production dit de « Monoculture ».

Enfin, nous avons continué à innover dans les produits que nous proposons pour l'accompagnement du bien vieillir et de la transition démographique. Au cours de l'exercice 2023, nous avons imaginé une nouvelle évolution de notre solution viagère Coremimmo, afin d'ajouter une dimension environnementale à la dimension sociale.

Ainsi, dès le début d'année 2024, notre solution de liquéfaction du patrimoine des seniors évoluera en proposant un service innovant de rénovation énergétique, permettant non seulement de garantir à la personne de pouvoir rester chez elle, mais également de réaliser des travaux de rénovation du logement. En effet, l'UMR prendra en charge la phase de conception, de réalisation et de suivi des travaux soulageant ainsi l'occupant de cette charge souvent lourde et anxiogène.

Nos engagements auprès de l'ensemble de nos parties prenantes :

Notre position d'investisseur institutionnel nous amène à promouvoir ces exigences éthiques et d'engagement au service de la transition écologique et sociétale sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nous ne nouons des partenariats qu'avec des sociétés de gestion qui sont PAI, et non seulement nous avons informé en 2023, nos sociétés de gestion partenaires, que, désormais, nous ne référencerons plus que des UC articles 8 et 9, (#9.0 Informer les sociétés de gestion que désormais seuls les fonds articles 8 ou 9 pourront être référencés, mais nous avons immédiatement mis cet engagement en application. Enfin, et pour 2024, nous nous sommes engagés à demander à nos sociétés de gestion partenaires de définir une trajectoire de réchauffement climatique en ligne avec les accords de Paris.

Dans le cadre de notre collaboration, année après année, nous approfondissons notre connaissance des sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons pour améliorer notre collaboration. En 2023, nous nous sommes rapprochés des sociétés de gestion de private equity et nous leur avons demandé de partager avec nous

1. Trois « equity stories » c'est-à-dire des cas d'investissement avec les thèses extra-financières les plus notables.
2. Les KPIs ESG dont elles disposent au sujet des 3 sociétés citées au titre du 1-
3. Si possible le maillage territorial des sociétés investies au niveau de l'intégralité du portefeuille du fonds concerné

Comprendre comment nos partenaires investissent, leur apporter notre éclairage et notre expertise c'est nous donner la chance d'avoir un impact plus important.

Nous œuvrons de ce fait à déployer des actions pour des engagements communs en matière de politique de droits de vote.

Ainsi, nous souhaitons organiser une remontée d'informations concernant l'exercice des droits de vote, tout particulièrement dans le cadre de titres controversés.

Pour ce qui est de la politique d'engagement, nous allons suivre des thèmes concrets d'engagement en collaboration avec nos gérants dédiés, en nous assurant de la bonne gestion extra-financière des fonds confiés à nos différents partenaires en suivant le taux de participation aux votes en AG et en nous assurant de la bonne cohérence effective avec leurs politiques d'engagement.

Avis du comité de mission sur les réalisations liées à l'objectif statutaire n°2

"Il y a une vraie réflexion sur les exclusions comme les biocides, l'armement, une réflexion qui peut avoir pour conséquence de renoncer à certains placements lucratifs. Ce sont de vrais choix en lien avec la mission."

Nicolas Antheaume



Entreprise à mission et RSE : différences et complémentarités

La RSE reflète la responsabilité des pratiques d'une entreprise et ses impacts alors que la société à mission donne à voir l'utilité de l'entreprise pour la société en général.

Société à mission

Issue de la loi PACTE en 2019, c'est une boussole. Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être (principes dont elle se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité), ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

RSE

La norme internationale de référence est l'ISO 26 000. Cette dernière définit la RSE comme « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société
- Prend en compte les attentes des parties prenantes
- Respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mise en œuvre dans ses relations. »

Des différences :

La démarche mission est obligatoirement vérifiée et doit se doter d'une gouvernance propre. La RSE quant à elle dispose d'un large périmètre.

Des points communs importants :

- Visent une responsabilité élargie de l'entreprise et sa performance globale, bien au-delà de la simple recherche de profit
- Prise en considération des parties prenantes
- Un pilotage avec des moyens associés : un animateur, des moyens financiers & humains, un plan d'action et des objectifs, des indicateurs de suivi, des revues de projet...

Les deux démarches reposent sur une conviction commune : une entreprise vise une performance globale et possède une responsabilité élargie pour contribuer à résoudre les enjeux sociaux et environnementaux.



Objectif statutaire n° 3

Innovier pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques pour être en mesure de conseiller tous ceux qui ont besoin d'une retraite supplémentaire, afin de faire de la retraite un temps que l'on vit pleinement jusque dans le grand âge.

Le suivi de l'exécution de cet objectif statutaire a été réalisé en 2023 grâce à la réalisation des plans d'action prévus dans le modèle de la mission.

Pour l'objectif statutaire n° 3, 44,4 % des plans d'actions prévus et indicateurs ont été réalisés/atteints ou partiellement réalisés/atteints ou non réalisés/non atteints. Plus spécifiquement, 2 des quatre indicateurs choisis pour le suivi de la satisfaction client ont été atteints

Indicateur de réalisation :



44,4% des plans d'action réalisés ou objectifs atteints

ATTEINTS

- OO12 # 12.1 Evolution du Net Promoteur Score
- OO12 # 12.3 Rédaction d'un SLA externe
- OO13 # 13.0 Formalisation d'un partenariat avec la mutuelle Esprit Retraite
- OO15 # 15.0 Mise à disposition d'un outil simulant les dépenses et les revenus à la retraite.

PARTIELLEMENT ATTEINTS

- OO15 # 15.0 Plan d'action transverse pour former les équipes sur le conseil

NON ATTEINTS

- OO12 # 12.1 Satisfaction des adhérents > 8,3/10
- OO12 # 12.2 Taux d'accessibilité > 90 % sur 10 mois
- OO14 # 14.0 Compléter les vidéos tutos sur le site
- OO16 # 16.0 Faire partager aux partenaires du groupe VyV les innovations sur les produits et les services.

Le service aux adhérents est un des leitmotiv forts de l'UMR. En 2023, pour continuer de mettre l'adhérent au coeur de toutes nos actions, et plus proche encore des services qui ne sont pas directement en lien avec lui, nous avons organisé une "quinzaine de l'adhérent", dont l'un des objectifs était de réunir l'ensemble des collaborateurs pour fédérer autour des enjeux de la satisfaction de chacun des adhérents.

Cette quinzaine a permis une meilleure compréhension de l'engagement collectif pour la satisfaction des adhérents au quotidien. Le pourcentage des collaborateurs convaincus que l'UMR s'engage au quotidien est passé de 77 % avant la quinzaine à 80 % à l'issue des travaux.

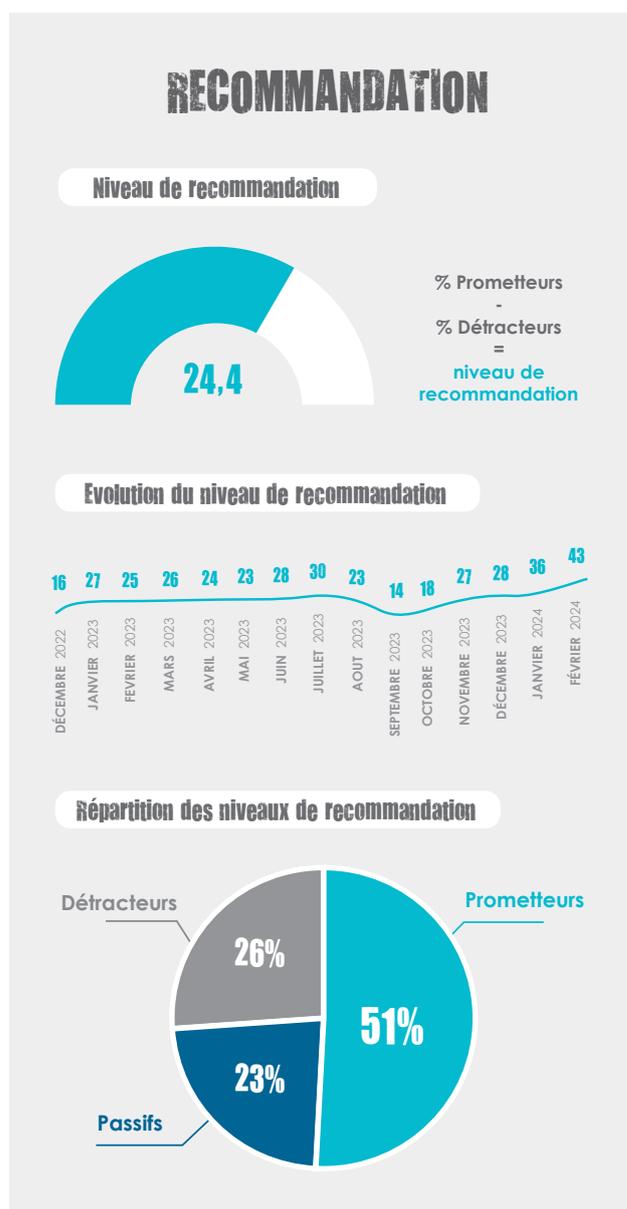
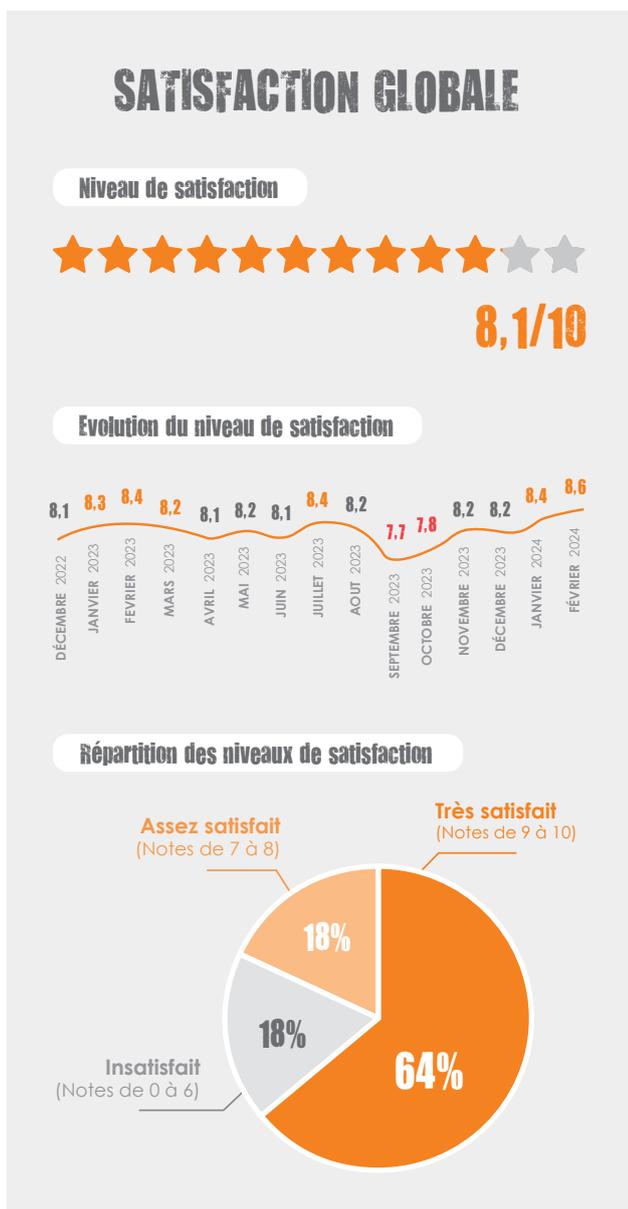
Après la quinzaine, 89 % des collaborateurs sont convaincus que leur métier contribue à la satisfaction de l'adhérent. Lors de ces travaux, il est apparu que la formation en matière de fiscalité était une priorité. Elle a été réalisée en 2023 [# 15.0 - Plan d'action transverse pour former les équipes sur le conseil].

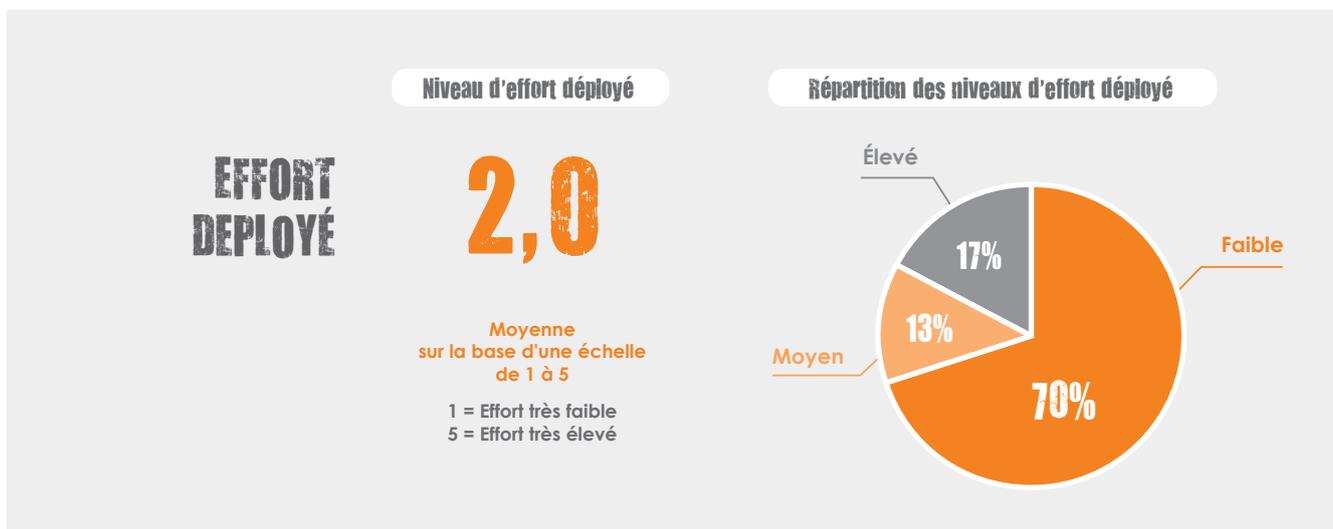
Nous avons affiché des engagements clairs de service, via notamment à la publication d'un SLA [# 12.3 - Rédaction d'un SLA externe], pour la satisfaction des adhérents. Pourtant, si en 2023, le NPE [#12.1 - Evolution du Net Promoteur Score] s'est amélioré (en passant de 22,4 % à 24,4%), les deux autres indicateurs [#12.2 - Satisfaction des adhérents > 8,3/10 et #12.2 - Taux d'accessibilité > 90 % sur 10 mois] n'ont pas atteint les niveaux fixés.

Cela s'explique principalement par un fort besoin d'accompagnement de nos adhérents sur la période d'avril/mai 2023 en raison d'évolutions fiscales mais également septembre/octobre 2023 lié à des difficultés à se connecter et à naviguer sur le nouveau SAD (nb : espace personnel adhérent), en particulier pour la population d'allocataires. Cela a généré des de volumes téléphoniques d'appels téléphoniques que nous n'avons pas pu absorber + 35.2 % d'appels (21 556 appels) en 2023 comparativement à 2022.

Cette dégradation de la satisfaction a été très ponctuelle (avec des notes de satisfaction sur septembre 2023 et octobre 2023 de 7.7/10 et 7.8/10).

Un plan d'action a été mis en place à partir d'octobre 2023 avec un renfort important de prestataires externes pour la prise de téléphone (10 conseillers), ce qui a permis de remonter rapidement la satisfaction globale à 8.2 pour novembre 2023 et décembre 2023.





En matière de service aux adhérents, notre engagement en 2023 [**#13.0 - Formalisation d'un accord de partenariat avec la mutuelle Esprit Retraite**] était de structurer le cadre de notre proposition de service avec notre partenaire, Esprit Retraite, Mutuelle du livre 3. En décembre 2023, nous avons conclu un accord de coopération qui a été formalisé au cours du premier trimestre 2024

Nous avons par ailleurs continué de développer des outils de simulation en libre accès sur notre site internet. En 2023, un outil permettant de simuler les dépenses et les revenus à la retraite a été ajouté [**#15.0 - Mise à disposition d'un outil simulant les dépenses et les revenus à la retraite**]. En revanche, nous n'avons pas complété les vidéos tutos à disposition sur le site en 2023 [**#14.0 - Compléter les vidéos tutos sur le site**].

Nous nous étions également fixé un plan d'action concernant le partage des innovations avec les partenaires du groupe VYV [**#16.0 - Faire partager aux partenaires du groupe VYV les innovations sur les produits et les services**]. Les innovations ont été présentées à nos actionnaires, et administrateurs ; elles n'ont cependant pas fait l'objet d'un partage et déploiement structuré au sein du groupe VYV.

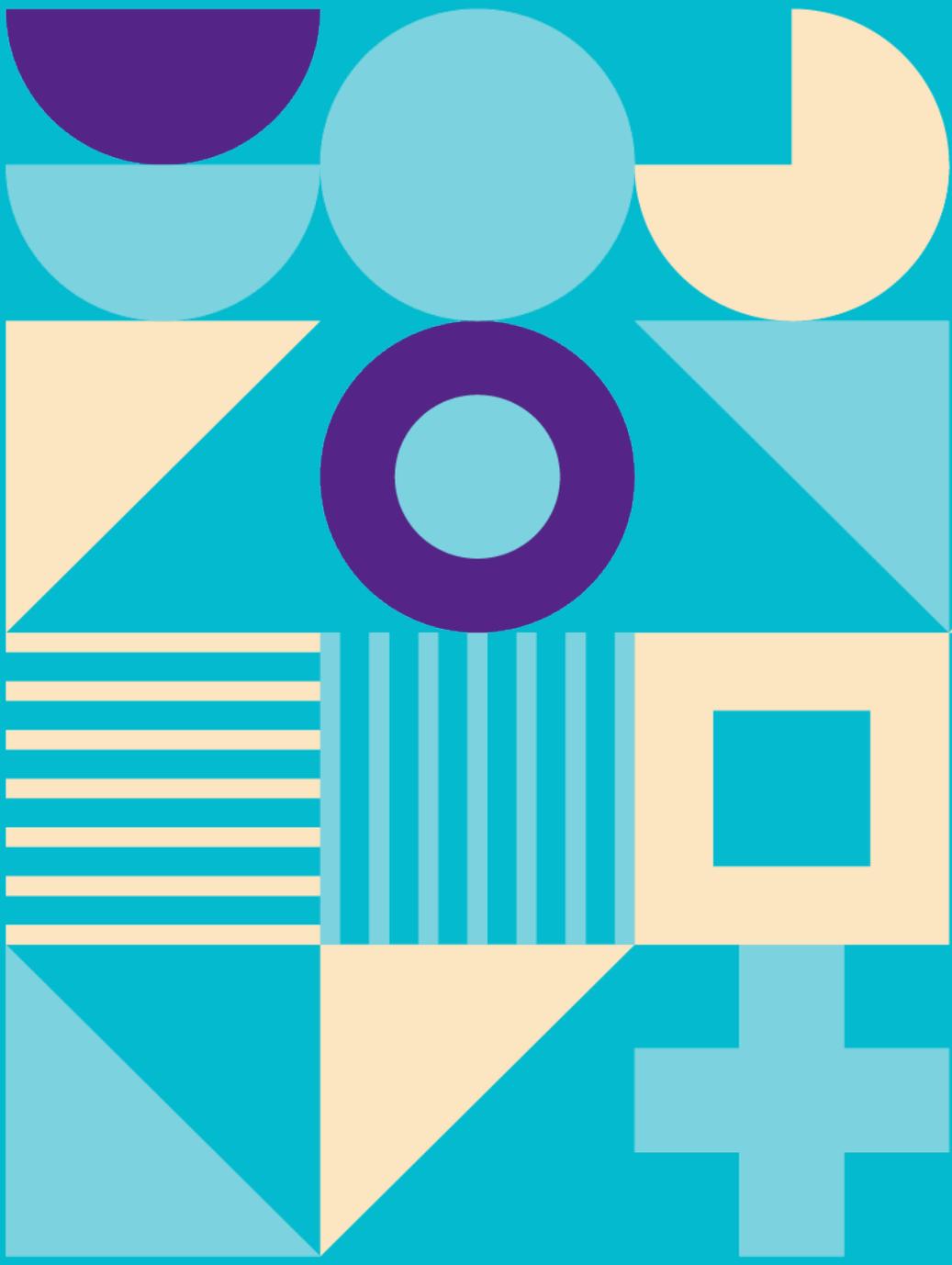
Avis du comité de mission sur les réalisations liées à l'objectif statutaire n°3

"L'innovation est présente, la qualité des plans d'action montre une action volontariste et engagée. Mais cela n'est pas encore suffisant pour anticiper sur les évolutions sociales écologiques et économiques

Toutes les actions d'innovation ne sont pas listées dans cet objectif statutaire, il est nécessaire d'avoir une lecture complète et transverse du modèle de la mission.

L'UMR est au cœur d'un œil de cyclone sur la retraite, le prolongement de la vie professionnelle en grisé et les modalités de vie à la retraite. Les réflexions prospectives du comité de mission et les thématiques qu'il est prévu d'explorer en 2024 ouvrent la porte à des mises en pratique intéressantes."

Gilles BERRUT





Objectif statutaire n° 4

Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité, facile d'accès, afin que nos adhérents puissent bénéficier d'un accompagnement concret dans tous les moments de la vie et face aux épreuves.

Le suivi de l'exécution de cet objectif statutaire a été réalisé en 2023 grâce à la réalisation des plans d'action prévus dans le modèle de la mission. Pour l'objectif statutaire n° 4, 100 % des plans d'actions prévus ont été réalisés.

Indicateur de réalisation :

 **100% des plans d'action réalisés**

ATTEINTS

- OO17 # 17.0 Organiser 8 réunions territoriales
- OO18 # 18.0 Lancer une étude d'opportunité pour créer une communauté d'adhérents
- OO19 # 19.0 Extension de l'action sociale à tous les adhérents de l'UMR et pas aux seuls adhérents du COREM
- OO20 # 20.0 Etude de la possibilité de faire bénéficier de prestations sociales les adhérents voulant faire des stages retraite

Au travers de cet objectif statutaire, nous souhaitons permettre à toutes nos parties prenantes de participer au mieux vivre demain et à l'apport de solutions innovantes pour la vie à la retraite.

Cette communauté, nous la voyons active et solidaire, c'est la raison pour laquelle nous avons conservé l'activité d'action sociale développée par l'UMR en tant que mutuelle.





En 2023, nous avons mené à bien l'ensemble des plans d'action sur lesquels nous nous étions engagés.

- Nous avons organisé les 6 réunions territoriales avec des adhérents, l'occasion de parler de l'UMR de ses actions, de l'intégration dans le groupe VYV, de la réforme des retraites et de nos engagements en tant que société à mission. [#17 - Organiser 8 réunions territoriales]. Nous avons animé la communauté des adhérents en coconstruisant avec un panel d'entre eux le nouveau relevé de situation et la nouvelle attestation fiscale. Ces ateliers nous permettent d'améliorer nos documents en prenant en compte les suggestions de ceux qui en sont les destinataires.
- Nous avons réalisé une étude de cadrage pour créer une communauté d'adhérents [#18.0 - Lancer une étude d'opportunité pour créer une communauté d'adhérents]. Les échanges que nous avons avec votre communauté nous confirment la pertinence de ces actions qui sont encore à développer.
- En 2023, comme nous nous y étions engagés nous avons étudié la possibilité juridique et avons mis en place l'extension de l'action sociale à tous les adhérents et non pas seulement aux adhérents du COREM [#19.0 - Extension de l'action sociale à tous les adhérents de l'UMR et pas aux seuls adhérents du COREM] et avons organisé la possibilité pour les adhérents voulant faire des stages de préparation à la retraite de bénéficier de l'aide sociale [#20.0 - Etude de la possibilité de faire bénéficier des prestations sociales les adhérents voulant faire des stages de retraite]. La gestion du fonds d'action sociale a été déléguée en janvier 2023 à notre partenaire la mutuelle Esprit Retraite.

Avis du comité de mission sur les réalisations liées à l'objectif statutaire n°4



"Dans les plans d'actions proposés la continuité et le processus d'amélioration continue est visible et atteignable. On ne perd pas de vue la finalité. Ce qui est proposé est cohérent avec le projet de l'UMR et indispensable. Pour adresser la vulnérabilité, il est nécessaire de travailler sur le lien humain. Cette démarche est différenciante du "comment" on fait les choses"

Véronique KOWECKA

Construction de l'articulation entre le plan stratégique et la mission

En 2023, nous avons construit le plan stratégique 2024-2026.

L'une des questions qui a orienté nos travaux a été de nous demander en quoi le fait d'avoir une mission allait avoir un impact sur notre façon de le concevoir.

Il était évident que la mission étant le cadre de notre action, elle allait avoir un impact direct sur notre plan stratégique.

Nous avons conçu ce dernier comme une déclinaison à court terme de la mission.

C'était l'occasion de :

- compléter le modèle de la mission avec des objectifs opérationnels intégrant de nouveaux pans d'activités pour nous assurer que la mission se diffusait dans tous les métiers et servait de guide line à nos objectifs de développement,
- revoir certains de nos objectifs opérationnels et plans d'action que nous avons formalisés de façon un peu restrictive pour leur donner une dimension plus large, en nous inspirant également des inputs du comité de mission,
- réfléchir à une présentation pédagogique des liens entre mission et plan stratégique pour formaliser la cohérence entre les deux et faciliter une appropriation par l'ensemble des parties prenantes.

REVUE DU MODELE DE LA MISSION :

LES ÉLÉMENTS MODIFIÉS

La Raison d'être, les objectifs statutaires et les ambitions demeurent identiques.

En ce qui concerne les objectifs opérationnels, nous en avons créé quatre : ils intègrent les réflexions menées dans le cadre du plan stratégique (nouvel objectif opérationnel n°3), visent à formaliser l'impact de la mission sur de nouveaux métiers (nouvel objectif opérationnel n° 7) et élargir des objectifs opérationnels qui avaient été atteints en 2023

Nouvel Objectif Opérationnel n°3

Diversifier notre offre produit pour répondre aux besoins des adhérents et aux enjeux sociétaux

Nouvel Objectif Opérationnel n°7

Investir pour anticiper, pérenniser et sécuriser nos outils dans un contexte de développement

Nouvel Objectif Opérationnel n°8

Avoir une politique de recrutement inclusive pour les jeunes et veiller à l'employabilité après 50 ans

Nouvel Objectif Opérationnel n°10

Innover sur la politique RH et définir la promesse employeur

PERSPECTIVES 2024

Évolutions dans la Gouvernance

Nous avons été accompagnés depuis 2022 par le cabinet Interaction et Stratégie pour définir le modèle de la mission et le déployer sur la première année. Nous tenons à remercier Christine Mathis pour le pilotage de cette première partie des travaux. Il a permis la structuration du modèle de la mission et de sa gouvernance dans un temps réduit. Cette période riche a été aussi marquée par un accompagnement des équipes autour de l'appropriation et l'incarnation du modèle.

En 2024, pour continuer à ancrer la mission dans le quotidien de notre modèle d'affaires et des collaborateurs, nous faisons le choix d'internaliser la fonction de manager de la mission.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau manager de la mission Edward Pallu qui sera rattaché à la Direction des Ressources humaines au sein du Secrétariat Général de l'UMR.

Nous pensons que la mission doit irriguer l'ensemble des métiers et que tous les collaborateurs de l'entreprise doivent se l'approprier, c'est pourquoi il nous est apparu important et intéressant de la rattacher à la DRH.



Edward Pallu

Ancien Directeur stratégie, communication et impact (RSE) chez Harmonie habitat, un bailleur social engagé membre du groupe Arcade-VYV, Edward a piloté plusieurs projets d'entreprises, engagé une démarche entreprise à mission, des démarches QVCT et de communication internes et externe.

Il nous rejoint dans cette nouvelle phase de développement de la mission, avec un nouveau plan stratégique alors que notre coopération avec le groupe VYV s'intensifie.



Le rôle du manager de la mission

Le modèle de la société à mission offre un cadre aux entreprises qui décident de prendre part à la résolution des défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes tous confrontés.

- Diffuser la mission auprès des collaborateurs et rendre chacun acteur de la mission ;
- Faire de la mission une réalité dans les rituels de l'entreprise : grille d'arbitrage pour la prise de décisions, management, ressources humaines, objectifs, communication, etc ;
- Piloter la construction du modèle de mission avec l'interne et le comité de mission : identification des objectifs opérationnels, des indicateurs, des preuves et formalisation de la trajectoire ;
- Piloter le suivi de l'exécution de la mission ;
- Aligner la stratégie avec la mission et s'assurer de la contribution des orientations stratégiques avec la mission ;
- Structurer et animer les travaux du comité de mission ;
- Coordonner et/ou rédiger avec le comité de mission le rapport du comité de mission ;
- Préparer la vérification par l'organisme tiers indépendant et être leur interlocuteur privilégié.

➤ Notre Modèle de la mission

Faire vivre l'empreinte mutualiste

en conservant un actionariat mutualiste, en oeuvrant pour une croissance raisonné avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en déterminant une répartition des excédents qui permettra de les consacrer significativement à l'objectif de maintien ou de développement de l'entreprise.

AMBITION 1

Proposer la retraite au plus grand nombre avec des partenaires partageant les mêmes valeurs

OO1. Toucher une grande diversité d'adhérents	# 1.0 - Développer de nouveaux partenariats et notamment en diversifiant les partenaires mutualistes # 1.1 - Faire connaître auprès de nos partenaires l'étendue de notre offre pour les accompagner dans l'amélioration de leur proposition
OO2. Développer des produits personnalisés qui répondent aux besoins spécifiques des clientèles auxquelles ils s'adressent	# 2.0 - Proposer des PER répondant à un besoin de diversification et de personnalisation # 2.1 - Proposer des PER adaptés pour tout type / canal de distributeur qui partage nos valeurs
OO3. Diversifier notre offre produit pour répondre aux besoins des adhérents et aux enjeux sociétaux	# 3.0 - Lancer des études d'opportunité sur la diversification de l'offre
OO4. Travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs	# 4.0 - Passer 100 % des nouveaux partenariats au filtre de la mission # 4.1 - Construire des partenariats qui contribuent à une finance durable et à une proposition de produits responsables aux clients

AMBITION 2

contribuer au projet du groupe VyV pour protéger ceux qui en ont besoin

OO5. Conserver le temps long au coeur de la gestion financière	# 5.0 - Construction des synergies avec le groupe VyV # 5.1 - Suivi du partage de la valeur sur l'horizon du plan
OO6. Assurer un pilotage protecteur au bénéfice des adhérents	# 6.0 - Rester dans le top 5 des assureurs pour le rendement du fonds euros # 6.1 - Suivre la revalorisation du service du point
OO7. Investir pour anticiper, pérenniser et sécuriser nos outils dans un contexte de développement	# 7.0 - Projection de l'évolution du système d'information # 7.1 - Mise en oeuvre et suivi du plan pluriannuel informatique

AMBITION 3

Promouvoir l'empreinte mutualiste en devenant employeur de référence

OO8. Avoir une politique de recrutement inclusive pour les jeunes et veiller à l'employabilité après 50 ans	# 8.0 - Favoriser l'emploi des jeunes # 8.1 - Proposer un service d'aide sociale pour les salariés et notamment les aidants # 8.2 - Faire bénéficier les collaborateurs éligibles à un accompagnement de préparation à la retraite
OO9. Agir pour promouvoir une formation tout au long de la vie professionnelle	# 9.0 - Mettre en oeuvre un socle de formation pour les managers pour leur métier de manager # 9.1 - Accompagnement sur la valorisation des acquis d'expérience pour les salariés
OO10. Innover sur la politique RH et définir la promesse employeur	# 10.0 - Projet mieux travailler ensemble # 10.1 - Accroissement de la notoriété de l'UMR en tant qu'employeur



Générer une performance durable
 au service des bénéficiaires des solutions d'épargne retraite,
 en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales
 pour une société plus inclusive et un monde pérenne pour demain

AMBITION 4
 S'engager pour déployer une dynamique vertueuse en matière écologique et sociétale

OO11. Mesurer et réduire l'empreinte carbone de l'UMR	# 11.1 - Mise en place d'un plan d'actions en plus des actions déjà listées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre à partir du siège social
OO12. Favoriser l'engagement des salariés	# 12.0 - Mise en oeuvre des quotas de jours pour l'engagement des salariés # 12.1 - Actions - sensibilisation à l'engagement proposées aux collaborateurs

AMBITION 5
 Avoir via nos investissements un impact réel et mesurable

OO13. Déployer une stratégie d'investissement de conviction	# 13.0 - Définir une trajectoire pour construire un fonds euro ISR # 13.1 - Investissement dans le projet Tibi 2 à horizon 2026 pour 40 M€ # 13.2 - Développer une offre accrue d'investissements ESG, et de propositions de produits responsables pour les adhérents
OO14. Travailler avec des sociétés de gestion pour améliorer la mesure de l'impact	# 14.0 - Demander aux sociétés de gestion de définir une trajectoire de réchauffement du portefeuille en ligne avec les accords de Paris # 14.1 - Déployer l'implication de l'UMR dans les groupes ou initiatives ESG



Innovier pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques pour être en mesure de conseiller tous ceux qui ont besoin d'une retraite supplémentaire, afin de faire de la retraite un temps que l'on vit pleinement jusque dans le grand âge.

AMBITION 6

S'engager au côté des adhérents et leur offrir des propositions innovantes d'accompagnement et de service

OO15.

S'engager pour l'excellence du service rendu aux adhérents

- # 15.0 - Suivi de la satisfaction de l'adhérent
- # 15.1 - Construire des indicateurs prospectifs pour le pilotage de la relation adhérents

OO16.

Accompagner nos adhérents en développant des services avec des partenaires

- # 16.0 - Définir les services d'Esprit Retraite accessibles aux adhérents de l'UMR
- # 16.1 - Accroître l'offre de services aux adhérents

AMBITION 7

Innovier dans la structuration des produits et agir activement pour offrir le meilleur conseil à nos adhérents

OO17.

Développer un conseil sur la préparation à la retraite

- # 17.0 - Amorçage du rebond serviciel en lien avec VyV Service
- # 17.1 - Améliorer le suivi et la gestion de sa retraite par l'adhérent en lui proposant des simulateurs améliorant sa compréhension et sa connaissance de l'évolution de sa retraite

OO18.

Aider nos partenaires à développer un conseil sur la stratégie de préparation à la retraite

- # 18.0 - Partager l'innovation au sein du groupe VyV pour faire profiter les partenaires du groupe VyV des innovations sur les produits et les services
- # 18.1 - Ouvrir de nouveaux canaux de distribution et diffuser de la connaissance et la maîtrise du marché de la retraite aux réseaux



Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité,
facile d'accès, afin que nos adhérents puissent bénéficier d'un accompagnement concret
dans tous les moments de la vie et face aux épreuves.

AMBITION 8

Etre à l'écoute des adhérents et développer un dialogue de proximité avec eux.

OO19.

Aller à la rencontre des adhérents
et développer l'ancrage territorial

19.0 - Revue du format des régionales pour mieux répondre
aux besoins des adhérents

OO20.

Animer les communautés des adhérents,
partenaires et sociétés de gestion

20.0 - Lancement de la communauté des adhérents
20.1 - Clarifier la communication réglementaire envoyée aux adhérents
20.2 - Développer des actions de notoriété auprès des partenaires

AMBITION 9

Renforcer l'action sociale

OO21.

Aider les adhérents qui rencontrent
des difficultés financières

21.0 - Suivi de l'Extension de l'action sociale à tous les adhérents de l'UMR

OO22.

Faciliter l'accès de tous les adhérents
à des dispositifs permettant de mieux vivre
sa retraite

22.0 - Mettre en oeuvre la possibilité de faire bénéficier
des prestations sociales des adhérents souhaitant participer
à des stages de préparation à la retraite



UMR est une Société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €. Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952 796. Siège social : 12 Rue de Cornulier – 44 000 NANTES

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

umr-retraite.fr